

## **24-01-04 Administration Générale – Cessions**

Projet de vente de la parcelle AD 291

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 11 décembre 2023, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la fermeture de l'école Jean Macé à la rentrée scolaire 2024-2025 et a sollicité l'avis de Monsieur le Préfet en vue d'une désaffectation des locaux du groupe scolaire Jean Macé.

Par courrier du 22 décembre 2023, Monsieur le Préfet de la Loire a rendu un avis favorable à la demande de désaffectation.

Conformément aux dispositions de l'article L 2211-1 du CGPPP, un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public cesse d'appartenir au domaine public à compter du jour où il a fait l'objet d'un acte de déclassement formel. Sauf dispositions particulières, une simple délibération du conseil municipal suffit à faire sortir un bien du domaine public.

La commune souhaite valoriser son patrimoine mais elle doit également satisfaire aux obligations de l'article 55 de la loi SRU et justifier d'un taux de logements sociaux de 20 % et elle souhaite donc vendre la parcelle cadastrée AD 291 pour permettre la construction de logements sociaux.

Dans cette perspective, la SARL IGLOO (B612 PROMOTION) souhaite se porter acquéreur du terrain et édifier pour le compte d'Habitat et Métropole 2 bâtiments collectifs, un contenant 21 logements sociaux locatifs et l'autre 23 logements en PSLA (accession sociale à la propriété).

La SARL IGLOO a proposé à la commune d'acheter la parcelle AD 291 à raison de 1 000 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour la commune ne dispose pas encore d'estimation de France Domaine et que la numérotation et la surface de la parcelle initiale AD 253 viennent d'être modifiées. La parcelle concernée par la présente cession est AD 291 pour 7 136 m<sup>2</sup>.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la désaffectation des locaux scolaires et de la parcelle concernée et de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle AD 291,
- d'approuver la cession à titre onéreux de ladite parcelle d'une superficie de 7 136 m<sup>2</sup> au profit de la SARL IGLOO (B612 PROMOTION) ou toute autre société qui viendrait s'y substituer moyennant le prix de 1 000 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la désaffectation des locaux scolaires et de la parcelle concernée et de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle AD 291,
- d'approuver la cession à titre onéreux de ladite parcelle d'une superficie de 7 136 m<sup>2</sup> au profit de la SARL IGLOO (B612 PROMOTION) ou toute autre société qui viendrait s'y substituer moyennant le prix de 1 000 000 euros,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur. La recette sera inscrite au budget.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 24 janvier 2024**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 22 janvier 2024**

**24-01-04 Administration Générale – Cessions**

Projet de vente de la parcelle AD 291

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 24 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. ZAVROSA Gilbert - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avait donné procuration :

M. ZAVROSA à Mme BAUDRY

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :